

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2025_020**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 février 2025, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION****DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE*****TERRABUNDO -
Modification de la grille
tarifaire - tarifs
réseaux d'affaires*****Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 38
Procurations : 11

Nombre de votants : 49**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCRUYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Marcel PROCUREUR, procuration à Thierry DEPOORTERE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Michel DUPONT
Anne-Sabine PLAYS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Michel PIQUET
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 février 2025

Délibération CC_2025_020

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

TERRABUNDO - Modification de la grille tarifaire - tarifs réseaux d'affaires

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire,

Vu la délibération CC_2022_202 du 17 octobre 2022 approuvant la gestion du bâtiment « la Passerelle» en régie pendant la 1ère phase d'exploitation et approuvant l'organisation de la gestion de « la Passerelle » conformément au budget prévisionnel intégré à l'étude sur son modèle économique,

Vu la délibération CC_2022_270 du Conseil communautaire du 12 décembre 2022 relatif à la détermination de la grille tarifaire de TERRABUNDO et au détail des prestations.

Vu la délibération CC_2023_098 du Conseil communautaire du 22 mai 2023 relative à la mise à jour de la grille tarifaire des prestations.

Vu la délibération CC_2023_152 du Conseil communautaire du 3 juillet 2023 relative à la mise à jour de la grille tarifaire des prestations, (restauration)

Vu la délibération CC_2024_011 du Conseil communautaire du 5 février 2024 relative à la mise à jour de la grille tarifaire des prestations, (Un tarif horaire pour les espaces événementiels ; Une carte de coworking à la demi-journée ; Un ajustement du tarif du bureau de 5 postes du Hameau.)

Vu la délibération CC_2024_202 du Conseil communautaire du 23 septembre 2024 relative à la mise à jour de la grille tarifaire des prestations,

Considérant la nécessité de compléter cette grille,

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 5 février 2025.

Par délibération en date du 23 septembre 2024, le Conseil communautaire avait modifié la grille tarifaire des activités de Terrabundo, en étoffant les prestations de services.

Il convient de mettre à jour la grille tarifaire afin d'adapter l'offre aux clubs et collectifs d'entrepreneurs du territoire.

En effet, dans le cadre de l'ouverture de Terrabundo, les clubs et collectifs d'entrepreneurs du territoire de la Communauté de communes Pévèle Carembault ont bénéficié, en 2024, d'une mise à disposition gratuite des espaces, sous réserve de disponibilité de ceux-ci.

En contrepartie, ils ont contribué au rayonnement de Terrabundo, et à l'augmentation de sa fréquentation via des communications sur les réseaux sociaux, l'animation de petit-déjeuners conférence et d'ateliers, la réservation d'espaces par leurs membres, l'organisation d'afterworks...

Pour la 2ème année d'activité de Terrabundo, il convient de revoir ce fonctionnement sur la base suivante :

- TARIF PREFERENTIEL sur les salles de réunion et espaces événementiels pour les clubs

d'entrepreneurs du territoire à visée commerciale (réseaux d'affaires), appartenant ou non à un réseau national. Sont identifiés dans cette catégorie le BNI Pévèle et le Pévèle Business Club.

- MAINTIEN DE LA GRATUITE DES ESPACES (sous réserve de disponibilité) pour les clubs et collectifs d'entrepreneurs du territoire à vocation d'entre-aide et dont le montant d'adhésion est faible. Sont identifiés dans cette catégorie Entr'eDD, PEV'Elles Entrepreneures, Rotary Club Orchies Pévèle, le collectif d'entrepreneurs de Mérignies, le collectif d'entrepreneurs de Wahagnies, Entrepreneures Locales.

Le rayonnement de Terrabundo nécessitant des efforts continus, le principe du don contre don sera maintenu pour tous les clubs et collectifs d'entrepreneurs.

Dans le cadre de la mise à disposition gratuite ou à tarif préférentiel des espaces de Terrabundo aux clubs et collectifs d'entrepreneurs sur le territoire de l'intercommunalité, une convention sera signée entre la communauté de communes Pévèle Carembault, et les clubs et collectifs d'entrepreneurs.

Deux modèles de convention sont proposés pour l'année 2025 :

- Un modèle pour les clubs d'entrepreneurs du territoire à visée commerciale (réseaux d'affaires), appartenant ou non à un réseau national.

Ces clubs bénéficient d'un effort tarifaire sur les salles de réunion et espaces évènementiels en échange d'une aide au rayonnement de Terrabundo (don contre don).

- Un modèle pour les clubs et collectifs d'entrepreneurs du territoire à vocation d'entre-aide et dont le montant d'adhésion est généralement plus faible.

Ces clubs et collectifs bénéficient d'une mise à disposition gratuite - sous réserve de disponibilité - des salles de réunion et espaces évènementiels en échange d'une aide au rayonnement de Terrabundo (don contre don).

La grille tarifaire et les modèles de conventions sont annexés à la présente délibération.

Oùï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

- ***De modifier la délibération CC_2024_202 du Conseil communautaire du 23 septembre 2024 relative à la modification de la grille tarifaire des prestations pour TERRABUNDO.***
- ***D'approuver la grille tarifaire du fonctionnement de « TERRABUNDO », telle que modifiée et figurant en annexe de la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2025.***
- ***D'autoriser la mise en œuvre des services prévus et de commercialiser lesdits services.***
- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions inhérentes à ces modifications.***
- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document et avenant n'en modifiant pas le fond, afférent à ce dossier.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

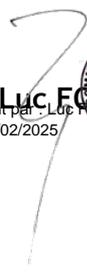
Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Président,



Valérie NEFFYCK

Signé électroniquement par : Valérie NEFFYCK
Date de signature : 25/02/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE



Luc FOU

Signé électroniquement par : Luc FOU
Date de signature : 26/02/2025
Qualité : PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

webdelib

ID : 059-200041960-20250227-CC_2025_020-DE

Tous les tarifs sont exprimés en € HT (TVA applicable à 20%)

Légende Tarif validé au conseil communautaire du 23 septembre 2024
 Tarif préférentiel pour les clubs d'affaires à valider au conseil communautaire du 24 février 2025

				TARIF par salle de réunion						
		SALLES	M²	Type de compte	1 HEURE	1/2 JOURNEE 8h30-12h30 ou 14h-18h30	1 JOUR 8h30-18h30	1 SEMAINE	1 MOIS	
Salles de réunion	INCLUS Thé - Café - Accès internet - équipement salle - accès cafétéria, salon sous réserve de non privatisation	Le Hameau - RDC	Salle de réunion 10 personnes - Paille	28	(1)	40	110	180	800	2900
		Le Hameau - RDC	Salle de réunion 30 personnes - Le Lab	93	(1)	90	250	400	1600	5600
		Le Hameau - 1er	Salle de réunion 2 personnes - Tête à tête	5	(1)	8	20	35	140	
		Le Hameau - 1er	Salle de réunion 19 personnes - Créative	45	(1)	55	130	250	1100	4000
		Le Hameau - 1er	Salle de réunion 7 personnes - Bois	20	(1)	30	80	140	650	2250
		Le Hameau - 2ème	Salle réunion 12 personnes - Terre - Dédiée aux résidents	31	(1)	35	90	160	700	2400

TARIF Clubs réseau d'affaires - par salle de réunion				
1 HEURE	1/2 JOURNEE 8h30-12h30 ou 14h-18h30	1 JOUR 8h30-18h30	1 SEMAINE	1 MOIS
20	55	90	400	1450
45	125	200	800	2800
4	10	17,5	70	
27,5	65	125	550	2000
15	40	70	325	1125
17,5	45	80	350	1200

				TARIF par îlot		TARIF par personne supplémentaire				
		SALLES	M²	Type de compte	1 HEURE	1/2 JOURNEE 8h30-12h30 ou 14h-18h30	1 HEURE	1/2 JOURNEE 8h30-12h30 ou 14h-18h30		
Espace Salon sous réserve de non privatisation dans le cadre d'un évènement	INCLUS Thé - Café - Accès internet - équipement salon - accès cafétéria sous réserve de non privatisation de La Place et de l'Amphithéâtre (Evènementiel)	La Place - RDC	Offre "Rendez-vous business" : accès espace salon (dans la limite de 14 personnes maximum)							
			Coin fauteuils - 4 personnes	10	(1)	16	50	4	10	
			Coin canapés - 4 personnes	10	(1)	16	50	4	10	
			Coin canapés - 6 personnes	20	(1)	24	70	4	10	
			Coin salon - Totalité de l'espace - 14 personnes	40	(1)	50	150			

				TARIF par salle événementielle												
		SALLES	M²	Type de compte	1 HEURE	SOIREE 18h-22h	1/2 JOURNEE 8h30-12h30 ou 14h-18h30	1 JOUR 8h30-18h30	2 JOURS	3 JOURS	4 JOURS	5 JOURS	10 JOURS	15 JOURS	20 JOURS	
Evènementiel	INCLUS Thé - Café - Accès internet - équipement salle	La Place	Salle La Place	190	(1)	190	550	550	1000	1800	2700	3600	4000	8000	12000	14000
		La Place	Amphithéâtre	19	(1)	120	350	350	500	900	1350	1800	2000	4000	6000	7000
		La place	Cafétéria	37	(1)	90	280	280	400	720	1080	1440	1600	3200	4800	5600

1 HEURE
95
60
45

				TARIF par formule événementielle											
		SALLES	M²	Type de compte	SOIREE 18h-22h	1/2 JOURNEE 8h30-12h30 ou 14h-18h30	1 JOUR 8h30-18h30	2 JOURS	3 JOURS	4 JOURS	5 JOURS	10 JOURS	15 JOURS	20 JOURS	
Evènementiel	INCLUS Thé - Café - Accès internet - équipement salle	Formule événementielle	Salle La Place + Cafétéria	227	(1)	650	650	1200	2150	3250	4300	4800	9600	14400	16800
		Formule événementielle	Salle La Place + Amphi	209	(1)	700	700	1300	2340	3510	4680	5200	10400	15600	18200
		Formule événementielle	Salle La Place + Cafétéria + Amphi + Le Lab + Salle Paille	398	(1)	1000	1000	1900	3400	5150	6850	7600	15200	22800	26600
		Formule événementielle	Salle La Place + Cafétéria + Amphi + Le Lab + Salles Paille, Créativité, Bois	463	(1)	1150	1150	2200	3960	5940	7920	8800	17600	26400	30800

SOIREE 18h-22h
325
350
500
575

				TARIF par poste														
		SALLES	M²	Type de compte	1 HEURE	1/2 JOURNEE 8h30-12h30 ou 14h-18h30	1 JOUR 8h30-18h30	1 SEMAINE	2 SEMAINES	1 MOIS	Carte 05 jours	Carte 10 jours	Carte 20 jours	Carte 5 1/2 journées	Carte 10 1/2 journées	Carte 20 1/2 journées	Carte 40 1/2 journées	
Coworking	INCLUS Thé - Café - Accès internet - équipement salle - accès cafétéria, salon, mezzanine, phone box (sur réservation)	Le Hameau	Coworking	77	(1)	5	15	20	80	120	150	80	120	150	50	80	120	150

				TARIF par poste (tables et chaises en supplément)									
		SALLES	M²	Type de compte	1/2 JOURNEE 8h30-12h30 ou 14h-18h30	1 JOUR 8h30-18h30	1 SEMAINE	2 SEMAINES	1 MOIS	Carte 05 jours	Carte 10 jours	Carte 20 jours	
Atelier	INCLUS Thé - Café - Accès internet - équipement salle - accès cafétéria, salon, mezzanine, phone box (sur réservation) - 2h de salle de réunion par semaine (Salle Terre) - Forfait photocopies (100 copies/mois/poste)	La Forge	Atelier	31	(1)	20	25	190	280	350	190	280	350

				TARIF par bureau privatif - Courte durée					TARIF par poste - Minimum 3 mois				TARIF dégressif prestation bureau complet - Minimum 3 mois					
		SALLES	M²	Type de compte	1 HEURE	1/2 JOURNEE 8h30-12h30 ou 14h-18h30	1 JOUR 8h30-18h30	2 JOURS	1 SEMAINE	MOIS	TRIMESTRE	SEMESTRE	ANNEE	MOIS	TRIMESTRE	SEMESTRE	ANNEE	
Bureaux	INCLUS Thé - Café - Accès internet - Mobilier - accès cafétéria, salon, mezzanine Pour les réservations de 3 mois consécutifs minimum, sont également inclus : 2h de salle de réunion par semaine (Salle Terre) - Forfait photocopies (100 copies/mois/poste)	La Forge	Bureau 4 personnes	26	(1)	26	65	110	190	465	250	750	1500	3000	Tarif dégressif non applicable			
		La Forge	Bureau 4 personnes	26	(1)	26	65	110	190	465	250	750	1500	3000	Tarif dégressif non applicable			
		La Forge	Bureau 4 personnes	26	(1)	26	65	110	190	465	250	750	1500	3000	Tarif dégressif non applicable			
		Le Hameau	Bureau 3 personnes	21	(1)	20	50	85	150	360	350	1050	2100	4200	Tarif dégressif non applicable			
		Le Hameau	Bureau 1 personne	10	(1)	8	20	35	60	140	350	1050	2100	4200	Tarif dégressif non applicable			
		Le Hameau	Bureau 1 personne	10	(1)	8	20	35	60	140	350	1050	2100	4200	Tarif dégressif non applicable			
		Le Hameau	Bureau 5 personnes	35	(1)	32	80	130	230	550	350	1050	2100	4200	1500	4500	9000	18000
		La Forge	Bureau 3 personnes	20	(1)	20	50	85	150	360	250	750	1500	3000	Tarif dégressif non applicable			
		La Forge	Bureau 2 personnes	18	(1)	14	35	60	105	255	250	750	1500	3000	Tarif dégressif non applicable			
La Forge	Bureau 3 personnes	20	(1)	20	50	85	150	360	250	750	1500	3000	Tarif dégressif non applicable					

				TARIF				
				Type de compte	MOIS	TRIMESTRE	SEMESTRE	ANNEE
Domiciliation	Sans gestion de courrier (sans scan ni renvoi)			(1)	20	60	120	240
		Avec gestion de courrier (avec scan et renvoi)		(1)	30	90	180	360

				TARIF	
				HEURE	PIECE
Formation	Visite guidée de Terrabundo	(1)		100	
Badge	Remplacement du badge d'accès au site			(2)	15



[LOGO DE LA STRUCTURE]

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025

Clubs et collectifs d'entrepreneurs du territoire Pévèle Carembault

Entre :

La Communauté de communes Pévèle Carembault,

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, immatriculé sous le numéro SIRET 200 041 960 000135, dont le siège social est situé 47 avenue du Général De Gaulle – 59710 Pont-à-Marcq,
Représentée par son Président dûment habilité par délibération CC-2025-... du Conseil communautaire en date du 24 février 2025,

Et :

[Nom de la structure],

dont le siège social est [adresse], représentée par [Prénom Nom], [fonction].

Préambule

Dans le cadre de l'ouverture de Terrabùndo, les clubs et collectifs d'entrepreneurs du territoire de Pévèle Carembault ont bénéficié en 2024 d'une mise à disposition gratuite des espaces, sous réserve de disponibilité de ceux-ci. En contrepartie, ils ont contribué au rayonnement de Terrabùndo via des communications sur les réseaux sociaux, l'animation de petits-déjeuners conférences et d'ateliers, la réservation d'espaces par leurs membres, l'organisation d'afterworks...

[Description succincte de l'activité du club / collectif d'entrepreneurs et de leur fréquence de réunion]

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de préciser les conditions de partenariat pour l'année 2025 et définir les modalités réciproques de collaboration entre les parties.

Article 2 – Durée de la convention

La convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Article 3 – Organisation des réunions

Le [Nom de la structure] se réunit [fréquence / jour / heure].

Il est composé à ce jour de [X] membres et peut accueillir jusque [X] invités extérieurs.

La réunion est toujours organisée de façon identique :

- Arrivée des membres et participants à partir de [h]
- Petit-déjeuner de [h à h]
- Début de la réunion à [h]
- Fin de réunion assise à [h]
- Possibilité d'échanges informels jusque [h]

Article 4 – Prestations

Dans le cadre des réunions [ponctuelles, hebdomadaires, mensuelles], la Communauté de communes Pévèle Carembault met à disposition les différents espaces de Terrabundo, sous réserve de disponibilité. Toutes les salles sont équipées de connexion WIFI et de matériel de projection informatique (écran et vidéoprojecteur ou écran connecté).

[Description de la salle de réunion la plus adaptée au besoin de la structure, et mise à sa disposition sous réserve de disponibilité]

La demande de réservation de la salle de réunion se fera par l'envoi d'un mail à contact@terrabundo.com.

Elle fera l'objet d'une confirmation par l'équipe d'exploitation de Terrabundo.

A l'issue de la réunion, les membres devront libérer la salle.

Ils pourront toutefois occuper les espaces de Terrabundo, en les réservant au tarif plein en vigueur, accessible sur le site web.

Article 5 – Conditions financières

Dans la continuité de 2024, et en considération de la vocation d'entre-aide de [Nom de la structure], [Nom de la structure] bénéficiera d'une mise à disposition gratuite des salles de réunion et espaces évènementiels, sous réserve de disponibilité.

Les adhérents ou membres de ces clubs et collectifs ne bénéficient pas de tarif préférentiel et pourront réserver les espaces de Terrabundo au tarif plein en vigueur.

Article 6 – Contrepartie non financière

En contrepartie de la gratuité consentie par la Communauté de communes Pévèle Carembault, le [nom de la structure] s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire connaître Terrabundo et contribuer à son rayonnement, sur l'ensemble du territoire de Pévèle Carembault.

Le [nom de la structure] s'engage à faire mention de Terrabundo et de la Communauté de communes Pévèle Carembault sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux réunions et événements qu'il organise à Terrabundo, en mentionnant et/ou en insérant le logo de Terrabundo et de la CCPC.

A titre d'exemple, la contrepartie peut prendre la forme de :

- Communication sur les réseaux sociaux,
- Animation de petits-déjeuners conférences ou d'ateliers,
- Réservation d'espaces par leurs membres
- Participation à l'organisation d'afterworks...

Article 7 – Résiliation de la convention

Cette convention pourra être modifiée par avenant sur proposition d'une des deux parties.

Le délai maximal de validation par les deux parties est de 30 jours calendaires. Au-delà, la convention sera réputée dénoncée par les deux parties.

Pendant la période de validation, la convention en cours demeure applicable.

En cas de non-respect de l'engagement inscrit dans la présente convention par l'une ou l'autre des parties, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties et cela après expiration d'un délai de 30 jours suivant la notification de résiliation faite par lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 8 – Règlement des litiges

En cas de litige quant à l'application de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Ennevelin

Fait à Pont à Marcq

[Nom de la structure]

Communauté de communes Pévèle Carembault

[Fonction]

Le Président



[LOGO DE LA STRUCTURE]

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025

Réseaux d'affaires du territoire Pévèle Carembault

Entre :

La Communauté de communes Pévèle Carembault,

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, immatriculé sous le numéro SIRET 200 041 960 000135, dont le siège social est situé 47 avenue du Général De Gaulle – 59710 Pont-à-Marcq,

Représentée par son Président dûment habilité par délibération CC-2025-... du Conseil communautaire en date du 24 février 2025

Et :

[Nom de la structure],

dont le siège social est [adresse], représentée par [Prénom Nom], [fonction].

Préambule

Dans le cadre de l'ouverture de Terrabùndo, les clubs et collectifs d'entrepreneurs du territoire de Pévèle Carembault ont bénéficié en 2024 d'une mise à disposition gratuite des espaces, sous réserve de disponibilité de ceux-ci. En contrepartie, ils ont contribué au rayonnement de Terrabùndo via des communications sur les réseaux sociaux, l'animation de petits-déjeuners conférences et d'ateliers, la réservation d'espaces par leurs membres, l'organisation d'afterworks...

[Description succincte de l'activité du club / collectif d'entrepreneurs et de leur fréquence de réunion]

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de préciser les conditions de partenariat pour l'année 2025 et définir les modalités réciproques de collaboration entre les parties.

Article 2 – Durée de la convention

La convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Article 3 – Organisation des réunions

Le [Nom de la structure] se réunit [fréquence / jour / heure].

Il est composé à ce jour de [X] membres et peut accueillir jusque [X] invités extérieurs.

La réunion est toujours organisée de façon identique :

- Arrivée des membres et participants à partir de [h]
- Petit-déjeuner de [h à h]
- Début de la réunion à [h]
- Fin de réunion assise à [h]
- Possibilité d'échanges informels jusque [h]

Article 4 – Prestations

Dans le cadre des réunions [ponctuelles, hebdomadaires, mensuelles], la communauté de communes Pévèle Carembault met à disposition les différents espaces de Terrabundo, sous réserve de disponibilité. Toutes les salles sont équipées de connexion WIFI et de matériel de projection informatique (écran et vidéoprojecteur ou écran connecté).

[Description de la salle de réunion la plus adaptée au besoin de la structure, et mise à sa disposition sous réserve de disponibilité]

La réservation de la salle de réunion se fera de préférence directement sur le site web www.terrabundo.com ou par l'envoi d'un mail à contact@terrabundo.com.

A l'issue de la réunion, les membres devront libérer la salle.

Ils pourront toutefois occuper les espaces de Terrabundo, en les réservant au tarif plein en vigueur, accessible sur le site web.

Article 5 – Conditions financières

Les prix des prestations sont déterminés par délibération du Conseil communautaire. En cas de variation en cours de convention, le [nom de la structure] sera informé de l'actualisation des prix, un mois avant sa mise en œuvre.

Les prix des prestations sont indiqués sur le site internet ou sur le devis. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation, ou de la signature du devis.

Les prestations sont soumises à la TVA.

Un tarif préférentiel a été établi pour les clubs d'entrepreneurs du territoire qualifiés de réseaux d'affaires à visée commerciale. Ces clubs peuvent être une émanation ou faire partie d'un réseau national ou non. Le tarif préférentiel permet de faire bénéficier ces clubs et collectifs de 50% de remise sur salles de réunion ainsi que l'espace évènementiel, sous réserve de convention avec la communauté de communes Pévèle Carembault.

Les adhérents ou membres de ces clubs et collectifs ne bénéficient pas de tarif préférentiel et pourront réserver les espaces de Terrabundo au tarif plein en vigueur.

Article 6 – Contrepartie non financière

En contrepartie de l'effort tarifaire consenti par la Communauté de communes Pévèle Carembault, le [nom de la structure] s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour contribuer au rayonnement de Terrabundo, sur l'ensemble du territoire de Pévèle Carembault.

Le [nom de la structure] s'engage à faire mention de Terrabundo et de la Communauté de communes Pévèle Carembault sur l'ensemble des supports de communication relatifs aux réunions et événements qu'il organise à Terrabundo, en mentionnant et/ou en insérant le logo de Terrabundo et de la CCPC.

A titre d'exemple, la contrepartie peut prendre la forme de :

- Communication sur les réseaux sociaux,
- Animation de petits-déjeuners conférences ou d'ateliers,
- Réservation d'espaces par leurs membres
- Participation à l'organisation d'afterworks...

Article 7 – Résiliation de la convention

Cette convention pourra être modifiée par avenant sur proposition d'une des deux parties.

Le délai maximal de validation par les deux parties est de 30 jours calendaires. Au-delà, la convention sera réputée dénoncée par les deux parties.

Pendant la période de validation, la convention en cours demeure applicable.

En cas de non-respect de l'engagement inscrit dans la présente convention par l'une ou l'autre des parties, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties et cela après expiration d'un délai de 30 jours suivant la notification de résiliation faite par lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 8 – Règlement des litiges

En cas de litige quant à l'application de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Ennevelin

Fait à Pont à Marcq

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 059-200041960-20250227-CC_2025_020-DE



[Nom de la structure]
[Fonction]

Communauté de communes Pévèle Carembault
Le Président

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_020
Objet :	TERRABUNDO - Modification de la grille tarifaire - tarifs réseaux d'affaires
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200041960-20250227-CC_2025_020-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250227-CC_2025_020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_020.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	186.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Grille tarifaire TB.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	268.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Convention Clubs collectif entrepreneur.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_020-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	144.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Convention Reseaux d affaires.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_020-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	145.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	27 février 2025 à 09h04min56s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 février 2025 à 09h13min29s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	27 février 2025 à 09h14min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 février 2025 à 09h14min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 février 2025 à 09h14min38s	Reçu par le MI le 2025-02-27